

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 28 mars 2024

Date de la convocation

20/3/2024

Date d'affichage

20/3/2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le vingt-huit mars de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 17 - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Olivier FOUR, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIÉ, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 4 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 2 - Carine FRAISSE à John FRAISSE, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

Réf : CM 2024 – 21

OBJET: Budget assainissement 2024 : vote du budget primitif

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2023 précédemment adoptés,

Vu la délibération affectant le résultat 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, DÉCIDE d'adopter le budget primitif 2024 « Assainissement » comme suit :
Le vote s'effectue par chapitres.

(voir tableau joint)

Publication électronique ou notification

du : 06 AVR. 2024

Fait à Bernes sur Oise, le 28 mars 2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Mairie de Bernes sur Oise
BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024
 Annexe délibération 2024-21 du 28 mars 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	MONTANT
Excédent de fonctionnement reporté 002	0.00
Atténuation de charges-013	0.00
Travaux en régie-042 / ordre de trf entre sections	22 831.42
Produits des services-70	168 180.81
Impôts et taxes- 73	0.00
Dotations, participations - 74	0.00
Autres produits de gestion courante-75	3 272.95
Produits financiers-76	0.00
Produits exceptionnels-77	0.00
TOTAL	194 285.18

DEPENSES DE L'EXERCICE	MONTANT
deficit de fonctionnement 002	1 891.99
Charges à caractère général-011	77 000.00
Charges de personnel et frais assimilés - 012	0.00
Atténuation de produits - 014	0.00
Dépenses imprévues - 022	0.00
Virement à la section d'investissement -023	0.00
Dotation aux amortissements - 042 6811	97 097.98
Charges de gestion courante - 65	1 000.00
Charges financières - 66	16 295.21
Charges exceptionnelles- 67	1 000.00
TOTAL	194 285.18

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	RAR 2023	Crédits 2024
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 001		309 345.12
Operations patrimoniales 041		-
Virement de la section de fonctionnement-021		-
Produits de cessions-024	-	-
Amortissement des immobilisations-040		97 097.98
Dotations et fonds divers-10		2 509.81
Excédents de fonctionnement capitalisés-1068		-
Subventions-13	16 756.00	-
Emprunts-16		-
TOTAL	16 756.00	408 952.91
TOTAL RECETTES	16 756.00	425 708.91

DEPENSES DE L'EXERCICE	RAR 2023	Crédits 2024
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 001		-
Dépenses imprévues - 020		-
Transfert entre sections- 040		22 831.42
Operations Patrimoniales 041		-
Remboursement d'emprunts-16		11 837.31
Immobilisations incorporelles- 20	-	100 000.00
Immobilisations corporelles-21		92 444.06
Immobilisation en cours-23	37 272.00	161 324.12
TOTAL	37 272.00	388 436.91
TOTAL DEPENSES	425 708.91	425 708.91

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240328-2024_21_03-DE

